

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 13 novembre 2019

Convocation adressée le 6 novembre 2019
Compte rendu affiché le 21 novembre 2019
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille dix-neuf, le treize du mois de novembre, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 6 novembre 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents : Inès DE LAVERNEE, Béatrice GAILLIOUT, Myriam PICOT, Joëlle SANGOUARD, Loïc GRABER, Jérôme MALESKI,

Excusés : Corinne IEHL, Thomas RUDIGOZ

Procuration : Loïc CHABRIER à Myriam PICOT
Guy CORAZZOL à Loïc GRABER
Luc LAFOND à Joëlle SANGOUARD
Blandine REYNAUD à Jérôme MALESKI

Secrétaire : Béatrice GAILLIOUT



Actualisation de la grille salariale des intervenants

Rapporteur : Loïc GRABER

Dans le cadre de ses cursus et de ses manifestations culturelles auprès de ses élèves et étudiants, le Conservatoire de Lyon embauche des professionnels de la musique, de la danse et du théâtre. Ces artistes, pédagogues, professionnels du spectacle vivant, ..., animent des masterclass et séminaires, conduisent des projets collectifs (orchestre, ensemble, création dramatique ou chorégraphique). Afin de poursuivre ces missions raisonnablement et au regard des taux salariaux fixés par les confrères, il est soumis pour information à l'instance la grille actualisée des salaires. Ces taux se situent dans une fourchette moyenne au regard de notre environnement.

Qualification (mode rémunération)	BRUT	
	Avec abattement pour frais professionnel	Sans abattement pour frais professionnel
Chef d'orchestre (orchestre symphonique ; orchestre de chambre)	1 884,72 €	1 883,63 €
Musicien	615,37 €	623,70 €
Artiste dramatique	613,34 €	623,70 €
Artiste lyrique		
Artiste chorégraphique		
Intervenant (1/2 journée)	BRUT	
Masterclass	304,38 €	
Conférence	152,19 €	

Le Comité technique a été saisi en date du 12 novembre 2019 de ce point.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **adopte** la nouvelle grille salariale des intervenants du Conservatoire de Lyon, effective à compter du 1^{er} décembre 2019 et tant qu'une délibération ne viendra pas le modifier ;

✓ **dit** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les différentes natures comptables du chapitre 012 (masse salariale) de l'exercice en cours et des suivants.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,



Loïc GRABER